

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 Mai 2024

L'an deux mil-vingt-quatre, le Vendredi dix-sept Mai à vingt trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis en mairie de Prunay le Temple – 2 Rue de la Commanderie sous la Présidence de Monsieur Jean MYOTTE Maire, suite à la convocation en date du treize Mai deux mil vingt-quatre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Messieurs Jean MYOTTE ; Jean François BONNIN ; Thierry DELAGE ; Philippe MARTIN. Alain TANDRE ; Mesdames Valérie LA DUCA, Annie MARTIN.

Absents : Madame Christine MENU ayant donné son pouvoir à Madame Annie MARTIN ; et Monsieur Guillaume MANGIN ayant donné son pouvoir à Monsieur Jean MYOTTE.

Secrétaire de séance : Jean-François BONNIN

I- Approbation des procès-verbaux du 17/05/2024 :

Le procès-verbal de la séance du 17 Mai 2024 est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents ce jour.

II- Académie de Versailles Renouvellement du rythme scolaire à 4 jours pour l'école de Prunay le Temple : (2024-15)

Monsieur le Maire indique que l'Inspectrice de l'Education nationale nous informe qu'il convient de reprendre une délibération concernant le renouvellement du rythme scolaire de quatre jours pour l'Ecole de Prunay le Temple.

Les représentants des parents d'élèves consultés par Monsieur le Maire y sont favorables et en conséquence, les membres du Conseil approuvent unanimement le renouvellement de ce rythme scolaire.

III – C.I.G. convention de visite Médicale : (2024-16)

Le Maire présente aux membres du conseil une convention relative aux missions du service de médecine du travail du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne.

Le C.I.G. met à disposition des agents dans les conditions définies par la convention, et conformément aux dispositions de articles L452-40 à L452-48 du code général de la fonction publique (CGFP)

L'intervention du CIG portera sur une mission de service de médecine du travail. A ce titre et sous réserve d'en avoir les effectifs, le C.I.G. met à disposition de la collectivité :

- Soit un médecin de médecine du travail
- Soit un médecin de médecine du travail référent et un(e) infirmier(e)

Le C.I.G. pourra par ailleurs assister la collectivité dans le cadre d'activités annexes qui apparaissent comme des prolongements des missions précitées.

De manière générale, le C.I.G. interviendra dans les cadres de

- Surveillance médicale des agents
- Action sur le milieu du travail

La convention est établie pour une durée de 3 ans

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'adhésion à cette convention du C.I.G.

IV- Subvention accordé au Club de l'Amitié d'Orgerus : (2024-17)

Monsieur le Maire indique que le club de d'amitié à Orgerus qui compte 7 adhérents Prunaysiens sollicite la commune de Prunay le Temple pour une subvention.

Le Maire propose d'allouer la somme de : 100 euros

Les conseillers approuvent à l'unanimité cette proposition.

V- Elections :

Comme pour chaque Election Monsieur le Maire refait un point concernant l'organisation du bureau de vote. Il attire l'attention sur la nécessité d'être très attentifs dans le traitement des procurations et rappelle que la participation des membres du conseil à ce bureau de vote est un devoir.

VI- SELI ELY et tarif regroupement :

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a 1 an notre commune a adhéré au groupement mis en place par le SIE -ELY dans le cadre de la fourniture d'électricité aux communes n'étant plus éligibles aux tarifs réglementés des ventes d'électricité.

Le contrat passé avec TERRALIS arrivera à son terme le 31 Décembre 2024 et nous sommes sollicités pour savoir si la commune souhaite participer à l'appel d'offre pour 2025.

Compte tenu des nouvelles dispositions réglementaires qui font que notre commune, même en conservant sa pompe à chaleur actuelle avec sa puissance de 44Kwa pourra bénéficier du tarif réglementaire le conseil à l'unanimité décide de ne pas donner suite à la proposition du SIE-ELY.

VII – contrat rural :

Concernant le terrain qui pourrait accueillir le plateau multisport, le relevé topographique a été réalisé et un nouveau bornage doit être prochainement effectué. Ces éléments nous permettrons dans un premier temps d'avoir une évolution des coût de génie civil.

Pour le chauffage et l'éclairage de l'église, Madame La Duca va contacter des entreprises afin d'avoir des propositions.

VIII - Question diverses :

- Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la kermesse de l'école et la fête des prix se tiendront le vendredi 28 juin à partir de 15hrs et qu'il compte sur la présence et la participation des conseillers

Prochaine séance le Vendredi 21 Juin 2024 à la maire à 20h30
Fin de la séance à